

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-Rendu de la réunion Du 23 juin 2016

### ORDRE DU JOUR

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Réalisation d'un emprunt
4. – Budget 2016 – Modifications de crédits
5. – Convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais
6. – Place de la République – Réfection et embellissement – Travaux de VRD – Marché public de travaux – Procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
7. – Rénovation de l'éclairage public – Place de la République
8. – Réhabilitation de la Place de la République – Implantation d'un panneau d'information électronique
9. – Voirie urbaine – Fourniture et mise en œuvre d'enrobé – Année 2016 – Marché public de travaux – Procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
10. – Jury de concours concernant le projet de restructuration des Groupes scolaires Louis Dézelot – Résultat du choix des trois candidats retenus
11. – Remboursement du trop versé à un agent
12. – animateurs ALSH 2016
13. – Mise en place d'une garderie municipale
14. – Conventions avec Cher Emploi Animation
15. – Accueil Ado – Tarifs 2016
16. – Rétrocession d'une concession et d'une case au columbarium au Cimetière Lamartine
17. – Médiathèque – Tarifs Bourse aux livres
18. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille seize, le vingt-trois Juin à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le seize Juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – LASNE Marie LEMKHAYER Kamal, Adjoints - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle - SEBA Hakim – PROGIN Nicole – LESEC Jean-Louis - ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – BEGASSAT Jean-Claude - DELAVAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude.

**Étaient représentés :** Mrs et Mmes BOUCHER Mireille – ROUSSEAU-GAY Eva – AIT BAHA Moustapha – LEPRAT Monique avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs TABARD Alain JACQUET Marc – LEMKHAYER Kamal – CHARRETTE Philippe.

**Étaient absents :** Mme TOURNEZIOT Amandine

**Secrétaire de séance :** Mr BARRY François

En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absente : 1 Votants : 28

### **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Cf. mail de Monsieur CHARRETTE en date du 7 juin 2016  
Compte-rendu adopté à l'unanimité.

### **2 - INFORMATIONS DU MAIRE**

#### *Remerciements de :*

- La chorale VICUS AUREUS pour le versement de la subvention de fonctionnement.
- L'Association des Paralysés de France pour l'autorisation donnée d'installer un stand sur le marché le 27 mai dernier lors de la Fête du Sourire.

### **3 - REALISATION D'UN EMPRUNT**

Lors du vote du budget primitif 2016, l'emprunt à réaliser a été évalué pour un montant de 1 199 128.00 €.

Le niveau d'endettement de la Commune reste inférieur depuis quelques exercices budgétaires à celui des villes de la même strate. Toutefois, les années consécutives de baisse de dotation de l'Etat contraignent la Commune à recourir de manière plus conséquente à l'emprunt, notamment pour sa programmation de travaux importants et obligatoires pour certains retenus en voirie et en bâtiments.

Après examen, et suivant les investissements engagés (tableaux 1 et 2 en annexe), il convient de solliciter des établissements bancaires pour un montant de 500 000 €.

La répartition du financement est le suivant :

- Travaux de voirie : 282 000 €,
- Divers équipements : 39 500 €
- Travaux de bâtiments : 178 500 €

Le 30 mai 2016 le service Comptabilité – Finances a lancé une consultation par mail auprès de 4 établissements bancaires :

- Le Crédit Agricole,
- Le Crédit Mutuel,
- La Banque Postale,
- La Caisse d'Épargne.

Les caractéristiques souhaitées pour le contrat sont les suivantes :

- Montant du prêt : **500 000€**,
- Classement de l'emprunt : charte GISSLER 1 A
- Date de signature du contrat : après le vote du conseil municipal du 23-06-16
- Mise à disposition des fonds : 100 % au 18 juillet 2016
- Durée de remboursement : au choix
  - o Hypothèse 1 = 3 ans à taux indexé puis 15 ans à taux fixe
  - o Hypothèse 2 = 18 ans à taux fixe
- Périodicité de remboursement : annuelle (juillet)
- Annuité : constante –amortissement progressif-
- Type de taux : fixe (ou suivant offre 1)
- Frais divers : marge, frais de commission, etc... *à préciser*
- Validité de l'offre : jusqu'au 23/06/2016.

La date butoir de réception des offres a été fixée au 9 juin 2016.

3 établissements bancaires ont adressé des offres dans le délai, il s'agit du Crédit Mutuel (le 07/06), du Crédit Agricole (le 08/06) et de la Caisse d'Épargne (le 09/06 et une réactualisation le 13/06).

La Banque Postale a adressé une offre le 13 juin 2016.

Les résultats de cette consultation donnent les éléments portés en annexe.

La Commission des Finances qui s'est tenue le 13 juin 2016, après examen des offres, a considéré celle de la Caisse d'Épargne (offre réactualisée) la plus avantageuse, à savoir :

L'offre 2 –hypothèse 2- :

- Montant emprunté au taux fixe du 13/06/2016 de 1.25%.
- Échéance constante,
- Périodicité annuelle, échéance en juillet,
- Commission d'engagement : 595€,
- Soit un coût total «intérêts + frais» = 62 058.02 €,
- Validité de l'offre : jusqu'au 25/06/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le choix de la Caisse d'Épargne et autorise le Maire à signer le contrat de l'établissement bancaire.

#### **4 - BUDGET 2016 – MODIFICATIONS DE CREDITS**

Lors du conseil municipal du 5 avril 2016, il avait été exposé la difficulté matérielle de présenter un budget primitif doté de tous les éléments essentiels au niveau des recettes en matière de fiscalité locale et de dotations de l'Etat. Par conséquent, il avait donc été décidé que certains chiffres seraient amenés à être rectifiés par décision modificative au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Relatif à l'AP / CP n° 10 « Rue Salengro : création d'un collecteur d'eaux pluviales et travaux de VRD », il convient de prévoir la part des crédits revenant aux frais liés à ce chantier qui sera commun à la Ville et à la Communauté de Communes FerCher ; dans un premier temps il s'agit de :

- Marché public (publicité)
- Panneau de chantier avec information sur les financeurs....

Il sera convenu par convention que la Commune règlera l'intégralité des frais et qu'elle sollicitera une prise en charge à hauteur de 50% par FerCher sous forme d'un état de remboursement.

Afin de tenir compte des éléments exposés ci-dessus et suite à certaines dépenses nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif, il convient de procéder aux modifications suivantes :

**Section de fonctionnement** : réduction de crédits pour 42 199€,

**Section d'investissement** : inscription de crédits pour 7 251€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur cette modification de crédits.

#### **5 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS**

Conformément aux délibérations du 22 Mars 2016 où le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur des demandes de subvention pour la création d'un collecteur d'eaux pluviales Rue Roger Salengro, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (arrêté préfectoral n° 2012-1-0595 du 29 Mai 2012) qui nécessite que la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais et la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER entreprennent des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales pour protéger les périmètres de protection de champ captant dit de l'Ile.

D'un commun accord la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais (Bureau communautaire du 31 Mai 2016) et la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER ont décidé de projeter conjointement les travaux de VRD de cette voie.

Dans ce cadre, l'Article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics prévoit l'établissement d'une convention constitutive d'un groupement de commandes qui définit le fonctionnement des entités signataires, la passation et l'exécution du marché.

Pour ces travaux, il a été décidé que le Commune serait le coordonateur des travaux et le Maire, le pouvoir adjudicateur du marché, la Communauté de Communes ayant défini ses besoins participera à l'ouverture des plis. De plus, cette convention déterminera les modalités de règlement des factures incombant à chaque membre du groupement en fonction de ces compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la dite convention.

#### **6 - PLACE DE LA REPUBLIQUE – REFECTION ET EMBELLISSEMENT – TRAVAUX DE VRD – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE - RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

De part son emplacement stratégique (long de la Nationale et accès au Château et parc) et du fait qu'elle accueille un marché hebdomadaire; la Place de la République est au cœur de la Ville et est très souvent utilisée pour des manifestations publiques municipales ou organisées par des associations.

Aujourd'hui, la Place de la République est en très mauvais état, la Municipalité de Saint Florent sur Cher a donc décidé de procéder à sa réfection et à son embellissement.

Le présent marché a pour objet de définir l'ensemble des travaux de V.R.D. nécessaire à la réfection et l'embellissement de la Place de la République.

Les prestations à assurer sont :

- Remise en état du réseau d'Eaux Pluviales
- Mise en place d'un nouvel Eclairage Public
- Création d'un panneau d'information électronique
- Mise en place de nouvelles bornes foraines
- Reprendre la structure de la place et de la voirie
- Réfection d'une voirie et de places de stationnement
- Création d'espaces verts

Le marché est un marché de travaux. Les travaux sont constitués d'une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

#### Tranche ferme

"Grande Place coté rue Félix Pyat"

- Création de l'ensemble des réseaux électriques
- Remise en état du réseau d'eaux Pluviales
- Réfection de la place avec des cheminements en bétons désactivé et des places de stationnement en enrobé
- Création d'espaces verts.

#### Tranche Conditionnelle

"Petite Place coté Cher et voirie"

- Réfection de la voirie
- Réfection de la petite place avec parking en enrobé et zone en béton désactivé pour aménagement futur.
- Création de deux places de parking avec bornes de recharge de véhicule électrique.

Le marché est réparti en lot unique. Le marché est conclu avec une entreprise individuelle.

Le délai d'exécution est à :

- Quatre mois pour la tranche ferme.
- Trois mois pour la tranche conditionnelle.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au 4 Juillet 2016.

Le marché est soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La procédure retenue est : **PROCEDURE ADAPTEE**

Articles 33 et 57 à 64 du Code des Marchés publics version consolidée de Janvier 2009.

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales "Le Berry Républicain"

Date d'envoi à la publication	Vendredi 20 Mai 2016
Date de parution	Mardi 24 Mai 2016

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne sur le profil d'acheteur [www.e-marchéspublics.com](http://www.e-marchéspublics.com) / réf 446857

Date de mise en ligne	Vendredi 20 Mai 2016 à 12 H 00
-----------------------	--------------------------------

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Vendredi 10 Juin 2016 à 16 H 00

A cette date :

15 dossiers ont été téléchargés  
0 dossier a été retiré au S.T.M.

5 Entreprises ont remis une offre dans le délai imparti.  
0 Entreprise a répondu sans suite par courrier

Le Pouvoir Adjudicateur a ouvert les plis en présence du Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques et du Représentant du Bureau d'Etudes le Lundi 13 Juin 2016 à 10 H 00

L'ensemble des offres a été déclaré recevable et l'ouverture de la deuxième enveloppe a été enregistrée sur le document annexé (P.V. n° OUV2).

Le Pouvoir Adjudicateur a chargé le Maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres pour statuer.

Le Mardi 14 Juin 2016, le rapport d'analyse des offres a été remis au Pouvoir Adjudicateur.

Après étude, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de retenir l'offre de **l'Entreprise AXIROUTE** comme l'offre économiquement la plus avantageuse avec variante et conforme aux critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

① Critères Technique	40 %
② Critère Prix	30 %
③ Critère Délai	20 %
④ Critères Environnementaux	10 %

L'estimation des travaux est donc arrêtée à :

<b>Montant Tranche ferme</b>	<b>218 715,78 € TTC</b>
<b>Montant Tranche conditionnelle</b>	<b>104 773,56 € TTC</b>

---

**Montant Global du marché**                      **323 489,34 € TTC**

Soit TROIS CENT VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT NEUF EUROS et TRENTE QUATRE CENTIMES TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 23 voix pour et 5 abstentions, Monsieur le Maire à signer le présent marché.

**Intervention :**

**Monsieur LESEC s'interroge sur la tranche additionnelle évoquée dans le cadre du marché. Monsieur le Maire répond que les travaux ne peuvent se faire en une seule tranche du point de vue financier. Cette tranche additionnelle sera examinée au titre du Budget 2017 en fonction des possibilités financières. Marc JACQUET précise que le marché évoque des travaux 2016-2017, en conséquence, il conviendrait d'inscrire l'opération en AP/CP.**

**Monsieur CHARRETTE fait remarquer qu'il n'y a pas le tableau comparatif des offres. Il est précisé que ce document sera joint au compte-rendu du Conseil Municipal.**

## **7 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Pour donner suite à la Commission des Travaux qui s'est tenue le 17 mai 2016, où la réhabilitation de la Place de la République a été présentée, il a été également évoqué la rénovation de l'éclairage public.

Le SDE 18 vient de transmettre un plan de financement prévisionnel de 46 925.04 € HT, la participation financière de la Commune étant fixée à 50 % du coût HT soit : 23 462.53 € HT.

**Intervention :**

**Monsieur DURIEUX demande s'il y a plusieurs tranches. Réponse : non. Travaux en fonction de l'évolution du chantier.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 23 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire à signer le plan de financement.

## **8 - REHABILITATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE – IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE**

Lors de la Commission des Travaux réunie le 17 Mai 2016, le dossier de réhabilitation de la Place de la République a été présenté celui-ci incluant l'implantation d'un panneau d'information électronique diffusant l'actualité de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER et celle de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais a été évoqué.

La Société CITEOS a transmis un devis de 16 606.80 € TTC qui a été soumis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais afin qu'il l'examine et se prononce sur une éventuelle participation financière du fait que ce panneau diffusera des informations sur la Communauté de Communes.

Par courrier du 9 Juin 2016, Monsieur le Président fait part d'un financement de ce panneau à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur ce financement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

### **Intervention :**

**Monsieur DELAUDA demande la dimension du panneau. Il fera 1 500 mm x 1 500 mm.**

## **9 - VOIRIE URBAINE – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE – ANNEE 2016** **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – RAPPORT** **DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

La voirie urbaine de Saint Florent sur Cher est par endroit en très mauvaise état.

Afin de pouvoir engager des travaux partiel ou total sur les voiries, la Municipalité de Saint Florent sur Cher a décidé de lancer un marché public de travaux pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé.

Les prestations à assurer concernent principalement la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés, y compris des travaux annexes (pose et repose de bordures, mise à la cote de tampons etc...) liés à la remise en état de la voirie urbaine.

Pour chaque chantier les prix seront conformes au bordereau de prix du marché.

Chaque chantier fera l'objet d'un bon de commande où sera précisé les dates de début et fin de travaux ainsi que son montant.

Le montant global des travaux à exécuter sera compris entre un minimum de 30 000 € TTC et un montant maximum de 70 000 € TTC.

Le marché est soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La procédure retenue est : **LA PROCEDURE ADAPTEE.**

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales "LE BERRY REPUBLICAIN" de la façon suivante :

Date d'envoi à la publication                      Lundi 30 Mai 2016

Date de parution                                      Jeudi 02 Juin 2016

Un avis d'Appel Public à la concurrence a été mis en ligne sur le profil acheteur :

[www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) /réf ID 448519

Date de mise en ligne

Lundi 30 Mai 2016 à 12 H 00

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Vendredi 10 Juin 2016 à 16 H 00  
A cette date :

Onze dossiers ont été téléchargés.

Quatre Entreprises ont présenté une offre dans le délai imparti.

Le Pouvoir Adjudicateur a souhaité ouvrir les plis en présence du Directeur Général des Services, du Directeur des Services Techniques et du Responsable du Bureau d'Etudes, le Lundi 13 Juin 2016 à 10 H 00 aux Services Techniques Municipaux.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des enveloppes et a déclaré l'ensemble des offres recevable, à savoir :

<b>N° d'Ordre d'Arrivée</b>	<b>ENTREPRISES</b>
1	COLAS CENTRE OUEST
2	AXIROUTE
3	ROCHETTE
4	EUROVIA

Après ouverture des secondes enveloppes il a été rempli un tableau comparatif des prix les plus représentatifs (Copie ci-jointe).

Le Pouvoir Adjudicateur a demandé aux Services Techniques Municipaux d'analyser ensuite l'ensemble des offres.

Une première analyse des offres a fait ressortir 6 prix anormalement haut dans le bordereau de l'Entreprise AXIROUTE. Il a donc été demandé une décomposition de prix afin de les justifier ou de les modifier si erreurs. Le Mercredi 15 Juin, l'Entreprise AXIROUTE a renvoyé un Bordereau de prix modifié.

Après une deuxième analyse des offres, il a été convenu conformément aux tableaux ci-joints que l'entreprise AXIROUTE a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

De ce constat, le Mercredi 15 Juin 2016, le Pouvoir Adjudicateur «Monsieur le Maire» a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise :

**AXIROUTE**  
**ZI ORCHIDEE**  
**18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN**

Les prix applicables sur ce Marché à Bons de Commandes seront les prix qui figurent au bordereau de prix dudit Marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le présent marché.

## **10 - JURY DE CONCOURS CONCERNANT LE PROJET DE RESTRUCTURATION DES GROUPES SCOLAIRES LOUIS DEZELOT – RESULTAT DU CHOIX DES TROIS CANDIDATS RETENUS**

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016/03/11 en date du 23 Mars 2016 faisant figurer les décisions suivantes :

- approbation du scénario de restructuration ;
- lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint ;
- arrêt du nombre d'équipes admises à concourir et le montant de la prime ;
- désignation des membres du jury.

Vu le procès-verbal du jury réuni le 14 Juin 2016 ;

Au titre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la SEM TERRITORIA, a émis un avis d'appel public à la concurrence portant sur un concours restreint de maîtrise d'œuvre, le 31 mars 2016, en application de l'article 74 du Code des Marchés Publics et organisé dans les conditions définies à l'article 70 du code. En complément, un avis rectificatif a été émis le 8 avril 2016.

Ces 2 avis ont été publiés respectivement les 5 et 15 avril 2016 au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Monsieur le maire rappelle que cette consultation sous procédure de concours restreint avec anonymat est organisée en deux phases :

- première phase : sélection de 3 candidats ou groupements admis à concourir après examen des candidatures ;
- deuxième phase : examen des projets anonymes des concurrents sur la base d'une « esquisse + »

Le jury s'est réuni le 14 juin 2016 en mairie. A l'issue de l'analyse des dossiers de candidatures, les membres du jury à voix délibérative ont procédé au vote.

A l'issue de la séance de vote, les membres du jury ont classé les candidats par ordre de mérite de leur capacité, moyens et références, et propose au conseil municipal d'admettre à concourir :

**L'équipe n°17 :** « **BRUNET VIGNON** » architecte mandataire et ses cotraitants « PRAXIS, ICB DAGALLIER FOUCHER, MACOIN, ATELIER PASSAGES, PLAN & COO »

**L'équipe n° 9 :** « **ESPACE PLURIEL** » architecte mandataire et ses cotraitants « VHA, BET HEMERY, SEITH, ECMO, ATELIER PASSAGES »

**L'équipe n°23 :** « **QUATRO ARCHITECTURE** » architecte mandataire et ses cotraitants « 3IA, ATELIER PASSAGES »

L'équipe n°18, « **TCa et BP ARCHITECTURE** » architecte mandataire et ses cotraitants « Archi 3, SEITH, ICB DAGALLIER FOUCHER, ATELIER PAYSAGES, PLAN & COO, ATELIER CONCEPT DECO », est désignée suppléante en cas désistement de l'une des trois équipes sus visées.

#### **Intervention :**

**Monsieur DURIEUX précise que la logique du choix retenu a été que le bâtiment se trouve autour du Multi-Accueil et s'inscrit dans l'environnement. Ce qui a permis de retenir les candidats en liste et de prendre en compte la proximité des interlocuteurs.**

**Madame ROBERT : Le critère désamiantage a été important, en effet 2 cabinets avaient déjà procédé à cette technique, cela n'était pas mentionné pour les autres.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de classement énoncés dans le procès-verbal du 14 juin 2016 ;
- d'informer les candidats évincés ;
- de faire constituer le dossier de consultation, par la SEM TERRITORIA et de l'adresser aux équipes candidates n°17, 9 et 23. En cas de désistement d'une équipe, le dossier de consultation sera adressé à l'équipe n° 18.

## **11 - REMBOURSEMENT DU TROP VERSE A UN AGENT**

Conformément au décret n° 2011-1245 du 5 octobre 2011, un agent a bénéficié du maintien du demi-traitement durant la période du 5 mars au 30 avril 2016 dans l'attente de la décision de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) concernant sa demande de retraite pour invalidité.

La CNRACL a statué favorablement le 19 avril 2016 sur la mise en retraite pour invalidité avec effet rétroactif au 5 mars 2016. En conséquence les sommes versées par la collectivité au de-delà du 5 mars 2016, soit 1 115,16 €, font double-emploi avec le versement de la retraite par la CNRACL et constituent un trop-perçu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 115,16 € au nom de l'agent concerné aux fins de remboursement.

## **12 - ANIMATEURS ALSH 2016**

En raison de l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les petites vacances (dont hiver, printemps, Toussaint) et pendant l'été 2016, le recrutement de personnels animateurs chargés de l'encadrement des enfants s'avère nécessaire.

Un contrat de travail sera établi par agent, précisant une rémunération à la vacation selon le barème suivant :

- Directeur avec BAFD ou équivalent	52,00 €
- Directeur stagiaire BAFD ou équivalent	51,00 €
- Directeur adjoint	47,00 €
- Responsable de groupe	42,50 €
- Animateur BAFA ou équivalent	39,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	37,00 €
- Animateur non stagiaire BAFA	29,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les contrats de travail saisonniers avec les personnes recrutées.

### **13 - MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE MUNICIPALE**

Après validation de la Commission des Affaires scolaires qui s'est tenue le 9 Mai 2016 et consultation du CTP, la Municipalité a décidé de mettre en place une garderie municipale dans les trois écoles maternelles de SAINT FLORENT SUR CHER, à partir de la rentrée scolaire 2016/2017. Cette garderie fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et soir et les mercredis uniquement le matin, pendant les périodes scolaires. Les tarifs proposés sont les suivants :

	<b>Tarifs proposés en €</b>
<b>La ½ heure</b>	
Elève de la commune	<b>0.50</b>
Elève commune extérieure	<b>0.60</b>
<b>45 mn</b>	
Elève de la commune	<b>0.75</b>
Elève commune extérieure	<b>0.90</b>
<b>L'heure</b>	
Elève de la commune	<b>1.00</b>
Elève commune extérieure	<b>1.20</b>

**Concernant le tarif des 45 minutes** : celui-ci sera appliqué uniquement pour les dernières 45 minutes en fin de journée.

Suite à la mise en place de ce service, l'extension de la régie de recettes « Affaires scolaires » (Restaurant scolaire, Transport scolaire) est nécessaire pour l'encaissement des droits perçus. Les paiements s'effectueront auprès du Service Affaires Scolaires, après réception de la facture chaque début de mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 27 voix pour et 1 abstention, sur la création de ce nouveau service, l'application des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 et l'extension de la régie de recettes.

### **14 - CONVENTIONS AVEC CHER EMPLOI ANIMATION**

Lors de la Commission Jeunesse – Accueil Ado qui s'est tenue le 8 Juin 2016, il a été présenté un projet d'activités destinées aux jeunes fréquentant l'Accueil Ado durant la période estivale, à savoir :

- Journée d'échange Ados et Handicap marche Nordique
- Actions « VAC S'y en Balade au CREPS de BOURGES
- Actions « J'm Bouge » - mini camps de deux à trois jours.

Ces prestations sont proposées par l'Association CHER EMPLOI ANIMATION et sont subventionnées par la CAF du Cher et le Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les différentes conventions avec CHER EMPLOI ANIMATION.

## **15 - ACCUEIL ADO – TARIFS 2016**

Compte tenu des différentes activités proposées aux jeunes de l'Accueil Ado, la Commission Enfance - Accueil Ado réunie le 8 Juin 2016 a décidé de fixer une participation financière pour les jeunes désirant participer aux sorties proposées, à savoir 8 € par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ce tarif.

## **16 - RETROCESSION D'UNE CONCESSION ET D'UNE CASE AU COLUMBARIUM AU CIMETIERE LAMARTINE**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la reprise d'une concession et d'une case au columbarium dans le cimetière communal Lamartine. La rétrocession se fait par un remboursement au prorata temporis du temps consommé et du temps restant à courir.

Il s'agit de la concession et de la case de Madame Annick PAQUET, concession cinquantenaire n° 2505 du 13 Août 2007 – espace columbarium n° 1.

A la date de la prise de concession, Madame PAQUET était domiciliée 1, Impasse de la Californie à SAINT FLORENT SUR CHER et pour des raisons personnelles, elle ne désire plus disposer de cet espace au columbarium.

Par courrier du 7 Décembre 2015, elle a demandé la rétrocession de la concession et de la case au columbarium qui n'a jamais été utilisée.

Cette concession ayant été vendue le 23 Août 2007 pour un montant de 218.61 € sera remboursée 181.01 €. La case du columbarium ayant été acquise 732.00 € par Mme PAQUET, elle se verra reverser la somme de 606.68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur cette rétrocession.

## **17 - MEDIATHEQUE – TARIFS BOURSE AUX LIVRES**

Les ouvrages trop anciens, usés, détériorés, voire obsolètes dans leur contenu sont régulièrement sortis de l'inventaire afin de partir au pilon (cf. Délibération n° 2016/04/11 du 5 Avril 2016)

Pour éviter cette destruction, il est proposé, comme il l'a été fait en 2015, de procéder à la mise en vente de ces documents lors d'une bourse aux livres.

Les tarifs préconisés sont :

- Document à l'unité : 0.50 €
- Lot de 3 documents : 1.00 €
- Une encyclopédie ou un dictionnaire à l'unité : 5.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'application de ces tarifs.

**Fait à St Florent-s/Cher, le 30 juin 2016**

**Le Secrétaire de séance,**

**François BARRY**

# TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 2016/2017 ENGAGES EN 2016

## A FINANCER PAR L'EMPRUNT (montants HT)

Annexe

1

	TYPE D'INVESTISSEMENT	BESOIN DE FINANCEMENT	EMPRUNT NECESSAIRE
<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<p><u>AP/CP 10 : Rue R. Salengro</u> : création d'un collecteur d'eaux pluviales et VRD Travaux d'accessibilité pour des arrêts de bus.</p> <p><u>Place de la République</u> : Réfection partielle côté pigeonnier</p> <p><u>Autres travaux de voirie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécurisation des rues G-Baujard et Verdun (passages surélevés),</li> <li>-Création d'un espace public (entrée cité Bellevue),</li> <li>-Arrosage intégré / square H-Barbusse,</li> </ul>	<p>Soit 567 403€ (subv. / Agence de l'eau &amp; fonds Réserve parlementaire déduites)</p> <p>Soit 25 700€ (subv. / Agglobus déduite)</p> <p>Soit 258 404€ (subv. /Conseil Départemental Déduite)</p> <p>Soit 30 061€ (Amendes Police déduites)</p> <p>Soit 100% = 12 500€</p> <p>Soit 100% = 4 940€</p>	<p><b>899 008€</b></p> <p>en tenant compte du calendrier des travaux « AP/CP n°10 - rue Salengro » répartition estimative entre les exercices 2016 et 2017 :</p> <p><b>2016 : 282 000€</b></p> <p>2017 : 617 008€</p>
<b>DIVERS EQUIPEMENTS</b>	<p><u>Centre L. Aragon</u> : acquis. de praticables</p> <p><u>Hôtel de ville</u> : Remplacement serveur pour un serveur général (réinstal. des logiciels)</p> <p><u>Centre technique</u> : broyeur à végétaux</p>	<p>Soit 100% = 10 700€</p> <p>Soit 100% = 11 250€</p> <p>Soit 100% = 17 500€</p>	<p><b>39 450€</b></p> <p><b>arrondi à 39 500€</b></p>
<b>TRAVAUX BATIMENTS</b>	<p><u>Cinéma le Rio</u> :</p> <p>Modernisation éclairage de la salle, Etanchéité de la terrasse.</p> <p><u>Médiathèque</u> :</p> <p>Remplac. revêt. Sol/sect° jeunesse (PVC), Faux plafond / local hall accueil.</p> <p><u>Hôtel de ville</u> :</p> <p>Réfect° 2 bureaux ,</p> <p>Restaurat° peinture et murs salle des mariages.</p> <p><u>Salle de sports P.Mendès France</u> : réfection peinture</p> <p><u>Gymnase S.Faure</u> :</p> <p>Travaux accessibilité aux PMR, Pose portes thalasso/douches.</p> <p><u>Maternelle Rive gauche</u> :</p> <p>Travaux accessibilité aux PMR, Pose 1 porte en alu.</p>	<p>Soit 100% = 21 970€</p> <p>Soit 100% = 31 650€</p> <p>Soit 100% = 16 140€</p> <p>Soit 100% = 8 300€</p> <p>Soit 8 608€ (subv. / DETR déduite)</p> <p>Soit 8 288€ (subv. / DETR déduite)</p>	<p><b>94 956€</b></p> <p><b>arrondi à 95 000€</b></p>

## OPERATION « RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DEZELOT » ENGAGEE EN 2016 A FINANCER PAR L'EMPRUNT (montants HT)

TYPE DE DEPENSES	BESOIN DE FINANCEMENT	EMPRUNT NECESSAIRE
<b>PHASE « ETUDES et CONCOURS D'ARCHITECTES »</b> Etudes des sols, Diagnostic amiante et plomb avant travaux, Concours d'architectes : indemnisation des 2 candidats non retenus, Indemnisation / jury de concours, Analyse des rendus des 3 candidats	soit 100% = 83 500€	<b>83 500€</b>
<b>PHASE « TRAVAUX »</b> Honoraires, frais annexes, assurances... Travaux : démolition partielle, agrandissement, Levé topographique et levé des bâtiments actuels	ETUDE EN COURS POUR RECHERCHER DES FINANCEURS (ETAT, REGION, DEPARTEMENT, PAYS DE BOURGES, ADEME, SDE18, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS...) AVEC L'AIDE DE LA SEM TERRITORIA	<b>Estimation brute sans financeurs :</b> <b>6 542 916€</b>
		<b>EMPRUNT NECESSAIRE POUR 2016 :</b> <b>83 500€</b>

## REALISATION D'UN EMPRUNT DE 500 000 €

### Présentation des offres bancaires dans l'ordre chronologique de réception

Détail des investissements concernés en annexe 1 et 2

Ets consultés par mail le 30/05/2016 : [Le Crédit Agricole](#), [le Crédit Mutuel](#), [la Banque Postale](#) et [la Caisse d'Epargne](#).

Délai de réponse : **09/06/2016**

**Caractéristiques du prêt:** **500 000€** soit 3 ans à taux indexé puis 15 ans à taux fixe, soit 18 ans à taux fixe.

Echéance annuelle constante (juillet)

Classement emprunt suivant la charte GISSLER : **1A**

Mise à disposition des fonds : **100% au 18 juillet 2016**

**Validité des offres** jusqu'au vote du conseil municipal le **23 juin 2016**

Crédit d'office

Etablissement Bancaire	N° Offre	Date	Validité de l'offre	Remboursement				(1) Total des intérêts	(2) Frais	Coût total (1) + (2)	Choix CF		
				Durée	Périodicité	Taux	Échéance						
CREDIT MUTUEL (Orléans) <u>Mme VANNIER</u>	unique	07/06/16	21/06/16	18 ans	annuelle <b>31-juil.</b>	<b>FIXE</b> 1,55%	18 échéances constantes	En 2017 32 322,11 €	Base 365 jours 77 105,48 €	Frais étude et enregist. 0,10% avec mini de 150€/prêt	77 605,48 €	3	
								de 2018 à 2034 32 046,08 €					<i>dont 276,03€</i>
Déblocage des fonds délai de 3 mois suivant émission du contrat. et une ou plusieurs fois				<b>Fds disponibles au 18/07</b> <i>Vu par tél. le 09/06 : ok jusqu'au vote du conseil munic.</i>				à verser en 2016 pour la période 18/07/2016 - 31/07/2016					
CREDIT AGRICOLE (St Jean de la Braye) <u>M. MARSAC</u>	unique	08/06/16	27/06/16	18 ans	annuelle <b>31-juil.</b>	<b>FIXE</b> 1,34%	18 échéances constantes	31 447,12 €	Base 360j/360j 66 271,56 €	Frais de dossier 500,00 €	66 771,56 €	2	
													<i>dont 223,33€</i>
Sous réserve du Comité de prêt qui se réunit le jeudi de chaque semaine				<i>infos par mail le 10-06-2016</i> à verser pour la période 18/07/2016 - 31/07/2016									
CAISSE EPARGNE (St Jean de la Ruelle) <u>M. BAR</u>	1	09/06/16	25/06/16	15 ans	annuelle <b>18-juil.</b>	<b>FIXE</b> 1,16%	15 échéances constantes	36 509,87 €	Base 30/360 j. 47 648,05 €	Commiss° d'engagement 595,00 €	48 243,05 €		
	2	09/06/16	25/06/16	18 ans	annuelle <b>18-juil.</b>	1,31%	18 échéances constantes	31 362,08 €	64 517,44 €	595,00 €	65 112,44 €		
	3	13/6/16	25/6/16	15 ans	annuelle <b>18-juil.</b>	1,11%	15 échéances constantes	36 369,54 €	45 543,10 €	595,00 €	46 138,10 €		non
	4	13/6/16		18 ans		1,25%	18 échéances constantes	31 192,39 €	61 463,02 €		62 058,02 €		1
Suite à une restructuration de la Banque Postale, nouveau mail le 9 juin 2016 concernant la consultation (plateforme à Paris) Fiche de renseignement préalable retournée à la banque postale le 9 juin 2016 à 15h30													
BANQUE POSTALE (Paris) <u>Plateforme dédiée aux Collectivités</u>	1	13/06/16	28/6/16	18 ans	annuelle	<b>FIXE</b> 1,76%	18 échéances constantes	33 115,87 €	Base 30/360 j. 88 190,18 €	Commiss° d'engagement 0,20% du montant 1 000 €	89 190,18 €	4	
	2	13/06/16	28/6/16	18 ans		<b>VARIABLE + marge 0,98%</b> Euribor 12 mois à titre indicatif au 9/6 = -0,018%	amortissement constant : 27 777,78€ <b>taux au 13/6 = 0,98%</b>	éch. 1 = 33 018,06€ éch. 18 = 28 053,747€	47 495,97 €	idem	48 495,97 €		non
Date de versement en 1 fois avant date limite du 12/08													

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Dépenses**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
O11	<b>Charges à caractère général</b>	1 739 748,66	592 606,02	<b>0,00</b>
	60- Achats et Variations de stocks			0,00
	61- Services extérieurs			0,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			0,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
O12	<b>Charges de personnel</b>	5 610 386,34	2 223 494,49	<b>0,00</b>
	62- Autres services extérieurs (art.6218)			0,00
	63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336)			0,00
	64 -Charges de personnel			0,00
O14	<b>Atténuation de produits</b>	84 000,00	0,00	<b>0,00</b>
	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00
65	Autres charges de gestion courante	664 748,00	340 091,49	<b>0,00</b>
<b>s/s total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 098 883,00</b>	<b>3 156 192,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	110 463,00	20 684,95	<b>0,00</b>
67	Charges exceptionnelles	8 044,00	3 660,98	<b>0,00</b>
O22	Dépenses imprévues	19 350,15		<b>-10 560,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 236 740,15</b>	<b>3 180 537,93</b>	<b>-10 560,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	158 042,00		<b>-31 639,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>416 301,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31 639,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 653 041,15</b>	<b>3 180 537,93</b>	<b>-42 199,00</b>

**Recettes**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
O13	<b>Atténuation de charges</b>	50 410,00	32 528,23	<b>0,00</b>
	64-Remboursements sur charges de personnel			0,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	799 777,00	176 340,64	<b>0,00</b>
73	Impôts et taxes	5 136 570,00	2 095 861,65	<b>0,00</b>
74	Dotations et participations	2 488 240,00	1 118 063,45	<b>-42 199,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	55 165,00	33 173,71	<b>0,00</b>
<b>s/s total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 530 162,00</b>	<b>3 455 967,68</b>	<b>-42 199,00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 303,00	2 443,47	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 534 465,00</b>	<b>3 458 411,15</b>	<b>-42 199,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 469,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 537 934,00</b>	<b>3 458 411,15</b>	<b>-42 199,00</b>

+				
	R002 résultat reporté	115 107,15	115 107,15	0,00

=				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>8 653 041,15</b>	<b>3 573 518,30</b>	<b>-42 199,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Vue d'ensemble dépenses & recettes

#### Dépenses

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations</b>				
op.10	Espaces verts et environnement	33 657,40	999,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	9 801,00	1 299,81	-3 886,00
op.13	Mission Locale	8 689,60	8 689,56	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	28 036,00	9 614,50	0,00
op.15	Cinéma le Rio	42 884,00	13 903,30	0,00
op.16	Restaurant scolaire	9 936,00	5 443,81	0,00
op.17	Médiathèque	38 750,00	448,99	100,00
op.18	Police municipale	0,00	0,00	751,00
op.30	Salles municipales	14 857,00	207,00	114,00
op.50	Pôle associatif	1 154,00	792,00	0,00
op.60	Pôle enfance	5 317,00	816,00	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	26 379,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	163 351,00	10 817,98	4 050,00
op.76	Hôtel de ville	43 673,00	0,00	115,00
op.77	Centre technique municipal	25 446,00	383,83	2 537,00
op.79	Travaux de voirie	1 056 635,00	15 484,85	0,00
op.80	Opérations foncières	1 518,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	33 584,00	0,00	0,00
	<b>S/s Total</b>	<b>1 543 668,00</b>	<b>68 900,63</b>	<b>3 781,00</b>
<b>Comptes 20 non individualisés en opérations</b>				
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 543 668,00</b>	<b>68 900,63</b>	<b>3 781,00</b>
10	Reversement s/ dotations, fonds et réserves	45 567,00	0,00	0,00
13	Remboursement de subventions	92 965,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	554 102,00	359 051,27	0,00
O20	Dépenses imprévues	11 770,00		-4 030,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>704 404,00</b>	<b>359 051,27</b>	<b>-4 030,00</b>
45...1	<b>Total des opérat. Pour cpte de tiers</b>	<b>79 093,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 327 165,00</b>	<b>427 951,90</b>	<b>7 251,00</b>
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	3 990,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 459,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 334 624,00</b>	<b>427 951,90</b>	<b>7 251,00</b>

D001 résultat reporté	387 620,09	387 620,09
-----------------------	------------	------------

=

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 722 244,09</b>	<b>815 571,99</b>
---	---------------------	-------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Recettes**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
	<b>Recettes individualisées en opérations -pour info.-</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	11 504,00	7 458,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	0,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	4 494,00	2 784,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	1 263,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	0,00	0,00	0,00
op.18	Police municipale	250,00	0,00	250,00
op.30	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	0,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	476,00	0,00	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	17 000,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	2 807,00	0,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	0,00	1 140,00	1 140,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	215 599,00	0,00	0,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	2 912,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées non affectées</b>	<b>1 199 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>immobilisations en cours</b>	<b>71 979,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 527 412,00</b>	<b>11 382,00</b>	<b>1 390,00</b>
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	135 513,00	4 676,80	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	446 333,09	446 333,09	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	113 602,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>695 448,09</b>	<b>451 009,89</b>	<b>30 000,00</b>
45...2	<b>Total des opérat. Pour cpte de tiers</b>	<b>79 093,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 301 953,09</b>	<b>462 391,89</b>	<b>38 890,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	158 042,00		-31 639,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	3 990,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>420 291,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31 639,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 722 244,09</b>	<b>462 391,89</b>	<b>7 251,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
 Détail des chapitres d'opération d'équipement

**Opérations d'équipement modifiées**

**Opération n° 11 : AUTRES BATIMENTS**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	4 628,00	0,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	5 173,00	0,00	<b>-3 886,00</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>9 801,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 886,00</b>

**Opération n° 17 : MEDIATHEQUE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	38 000,00	0,00	0,00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	750,00	448,99	100,00
<b>TOTAUX</b>			<b>38 750,00</b>	<b>448,99</b>	<b>100,00</b>

**Opération n° 18 : POLICE MUNICIPALE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	0,00	0,00	751,00
<b>TOTAUX</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>751,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1311	Etat et Ets nationaux	250,00	0,00	250,00
<b>TOTAUX</b>			<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>

**Opération n° 30 : SALLES MUNICIPALES**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	12 200,00	0,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	207,00	0,00	114,00
	2184	Mobilier	2 450,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>14 857,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
 Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées (suite et fin)

**Opération n° 74 : BATIMENTS SCOLAIRES**

	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2031	Frais d'études	125 841,00	0,00	0,00
	2033	Frais d'insertions	2 000,00	0,00	0,00
21	21312	Bâtiments scolaires	19 924,00	0,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	0,00	0,00	120,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	595,00	0,00	0,00
	2184	Mobilier	1 099,00	0,00	3 930,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 292,00	0,00	0,00
23	2313	Constructions	9 600,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>163 351,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 050,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1341	Etat -DETR	2 807,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>2 807,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Opération n° 76 : HOTEL DE VILLE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2051	Concession et droits similaires	13 812,00	0,00	0,00
21	21311	Bâtiments publics : Hôtel de ville	23 450,00	0,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	0,00	0,00	115,00
	2158	Autres I.M.O.T.	430,00	0,00	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	5 450,00	0,00	0,00
	2184	Mobilier	381,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	150,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>43 673,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1311	Etat et Ets nationaux	0,00	0,00	1 140,00
<b>TOTAUX</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140,00</b>

**Opération n° 77 : CENTRE TECHNIQUE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	0,00	0,00	2 537,00
	2158	Autres I.M.O.T.	24 560,00	0,00	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	886,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>25 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 537,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Détail des chapitres HORS OPERATION**

**DEPENSES ET RECETTES FINANCIERES (RELLES)**

**DEPENSES**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
10	103	Plan de relance FCTVA -reversement-	45 567,00	0,00	0,00
13	1321	Etat et Ets nationaux	20 986,00	0,00	0,00
	13251	GFP de rattachement	71 979,00	0,00	0,00
16	1641	Emprunts en euros	551 814,00	359 051,27	0,00
	16871	Autres dettes : Etat et Ets nationaux	2 288,00	0,00	0,00
	O20	Dépenses imprévues	11 770,00		-4 030,00
	45...1	Opérat° pour le compte de tiers	79 093,00	0,00	7 500,00
<b>TOTAUX</b>			<b>783 497,00</b>	<b>359 051,27</b>	<b>3 470,00</b>

**RECETTES**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
10	10222	FCTVA	115 513,00	0,00	0,00
	10226	Taxe d'Aménagement	20 000,00	4 676,80	30 000,00
	1068	Excédents de fonct capitalisés	446 333,09	446 333,09	0,00
	O24	Produits des cessions d'immobilisations	113 602,00		0,00
	45...2	Opérat° pour le compte de tiers	79 093,00	0,00	7 500,00
<b>TOTAUX</b>			<b>774 541,09</b>	<b>451 009,89</b>	<b>37 500,00</b>

**RECETTES (ORDRE)**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
	O21	Virement de la section de fonctionnement	158 042,00		-31 639,00
<b>TOTAL :</b>					<b>-31 639,00</b>

**CONVENTION CONSTITUTIVE  
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR LA REALISATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

**RUE ROGER SALENGRO**

**Travaux de VRD**

Entre :

- **La Commune de SAINT FLORENT SUR CHER** représentée par son Maire, **Monsieur Roger JACQUET**, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 23 Juin 2016

Et :

- **La Communauté de Communes FERCHER PAYS FLORENTAIS**, représentée par son Président, **Monsieur Jean-Claude BEGASSAT**, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La Commune de SAINT FLORENT SUR CHER et la Communauté de Communes FERCHER PAYS FLORENTAIS conviennent, par la présente convention de se grouper, conformément aux dispositions de l'Article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics pour la réalisation des travaux de VRD sur la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER Rue Roger Salengro.

**ARTICLE 2 – LE COORDONNATEUR**

**2.1 – Désignation du coordonnateur**

La Commune de SAINT FLORENT SUR CHER est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Il coordonne donc la procédure de passation du marché.

**2.2 – Mission du coordonnateur**

Dans le respect de l'Article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

1. Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2. Définir et recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera
3. Elaborer ou faire réaliser toutes les études nécessaires à la réalisation des travaux
4. Elaborer les cahiers des charges
5. Définir les critères pour analyser des offres
6. Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence
7. Présider et assurer l'ouverture des plis
8. Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence
9. Procéder à la publication des avis d'attribution
10. Signer et notifier le marché au titre du groupement

### **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Chaque membre de groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution du marché et s'engage à hauteur de ses propres besoins et compétences à contrôler (Article 28-III de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics :

- **Pour la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER**
  - o Création d'un collecteur d'eaux pluviales et le réseau s'y afférent
  - o Enfouissement des réseaux secs
  - o Mise en service de l'éclairage public
  - o Réalisation des trottoirs, parkings et de la voirie
  
- **Pour la Communauté de Communes FERCHER PAYS FLORENTAIS**
  - o Réalisation d'un collecteur d'eaux usées y compris les branchements des particuliers
  - o Reprise des branchements d'adduction d'eau potable
  - o Mise en place des fourreaux permettant le passage de la fibre optique
  
- **Pour les membres du groupement**
  - o Mise en œuvre des travaux
    - Constat des lieux
    - Installation - repliement du chantier
    - Signalisation et déviation
    - Panneau d'information

La Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais doit informer le coordonateur de tout litige né à l'occasion de la passation ou de l'exécution du marché le concernant.

### **ARTICLE 4 –PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS**

Le coordonateur réalisera la procédure sous forme d'une procédure adaptée conformément à l'Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

### **ARTICLE 5 – OUVERTURE DES PLIS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

L'ouverture des plis est assurée par le coordonateur (pouvoir adjudicateur). Il sera assuré du maître d'œuvre et du représentant de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

### **ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Chaque membre du groupement assurera le paiement des factures relatives à ses compétences telles que détaillées dans l'Article 3, dans ce cas l'acte d'engagement du marché sera remis à chaque membre et comportera en annexe une ventilation des prestations par membre concerné pour en permettre le suivi par chacun d'eux et leur comptable assignataire.

Les frais de publicité liés à la passation des marchés et les frais généraux liés à la mise en œuvre des travaux sont supportés équitablement (à raison de 50 %) par chaque membre du groupement. Le coordonateur adressera une demande de remboursement chiffrée et détaillée. Si des frais sont liés à un litige, ils seront partagés entre les membres du groupement.

### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DU COORDONNATEUR**

Le coordonateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

## **ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et jusqu'à l'exécution complète du marchés.

La convention ne pourra pas être dénoncée par les membres du groupement, sauf cas de force majeure.

## **ARTICLE 9 – CONTENTIEUX**

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal Administratif d'ORLEANS.

Fait en deux exemplaires à SAINT FLORENT SUR CHER, le 24 Juin 2016

Le Maire de la Commune  
de SAINT FLORENT SUR CHER,

Le Président de la Communauté de Communes  
FERCHER PAYS FLORENTAIS,

R. JACQUET

J.C. BEGASSAT



Hôtel de Ville  
Place de la République  
18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER  
Téléphone : 02 48 23 50 00 / Télécopie : 02 48 55 60 32

# PLACE DE LA REPUBLIQUE REFECTION ET EMBELLISSEMENT

TRAVAUX de VRD

---

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
PROCEDURE ADAPTEE

---

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

**COMPARATIF**  
*TRANCHE FERME*

n°	Désignation	Unité	Quantité	AXIROUTE BASE	AXIROUTE VARIANTE	TPB DU CENTRE	ROCHETTE	EUROVIA	GBC
<b>I</b>	<b>Voirie</b>								
01	Constat des lieux	F	1,00	392,00	392,00	825,00	420,00	500,00	350,00
02	Installation et repliement de chantier	F	1,00	1362,20	1362,20	2750,00	1800,00	4100,00	4750,55
03	Signalisation de chantier	F	1,00	355,25	355,25	1650,00	720,00	1930,00	1453,75
04	Panneaux d'information	U	1,00	373,38	373,38	495,00	450,00	540,00	246,60
05	Abattage et dessouchage d'arbres y compris remblaiement en grave compactée	U	13,00	146,68	146,68	115,50	180,00	150,00	67,20
06	Dépose de bordure de trottoir ou de caniveaux	ML	180,00	7,52	7,52	4,95	8,00	7,30	4,35
07	Dépose d'entourage d'arbres	U	10,00	63,70	63,70	82,50	25,00	93,00	10,85
08	Dépose de pavés autobloquants	M²	59,00	1,10	1,10	9,35	12,00	16,40	4,35
09	Sciage sur chaussée existante	ML	163,70	1,46	1,46	4,95	1,00	3,16	4,55
10	Démolition de revêtement en enrobé	M²	3 486,40	1,11	1,11	1,75	2,00	2,57	2,60
11	Terrassement sur 42 cm d'épaisseur	M²	3 335,60	3,43	3,43	2,80	2,00	3,90	8,50
12	Géotextile	M²	3 300,00	0,95	0,95	1,10	1,20	0,90	0,90
13	Fourniture et mise en œuvre de grave calcaire 0/31,5 sur 30cm d'épaisseur	M²	3 300,00	8,04	8,04	4,70	7,00	4,62	7,65
14	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume sur 8cm	M²	3 300,00	5,49	5,49	12,00	9,00	4,99	18,15

15	Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage	M²	3 300,00	0,30	0,30	0,30	1,00	0,54	1,00
16	Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 sur 6cm d'épaisseur	M²	2 022,20	8,16	8,16	10,25	9,00	8,30	12,95
17	Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé	M²	1 336,00	28,87	28,87	35,20	35,00	34,00	36,70
18	Fourniture et pose de bordures et de caniveaux								
18a	- Bodures A2	ML	69,00	17,89	17,89	18,25	23,00	19,80	24,85
18b	- Bodures T2	ML	177,00	18,50	18,50	18,70	25,00	19,90	25,20
18c	- Plus value pour Bodures T2 surbaissées	ML	9,00	6,20	6,20	18,70	2,00	10,00	8,15
18d	- Bordures P1	ML	43,00	15,00	15,00	17,05	21,00	16,70	17,55
18e	- Caniveaux CS2	ML	137,00	18,65	18,65	18,50	24,00	18,90	21,70
18f	- Bordures en pierre naturelle	ML	442,00	46,84	32,14	25,30	58,00	57,00	26,35
19	Apport de terre végétale	M³	56,00	16,11	16,11	22,00	18,00	51,00	28,60
<b>II Eaux Pluviales</b>									
20	Démolition de bouche avaloir	U	5,00	58,07	58,07	137,50	75,00	85,00	48,60
21	Construction de bouche avaloir	U	4,00	436,72	436,72	315,00	720,00	540,00	332,75
22	Fourniture et mise en place d'une grille avaloir 750 x 300	U	1,00	314,71	314,71	320,00	480,00	450,00	353,20
23	Fourniture et pose de canalisation PVC CR 8 Ø 200	ML	14,00	68,92	68,92	30,80	72,00	91,00	65,55

24	Réfection provisoire en Bicouche	M²	98,60	2,85	2,85	7,70	8,00	6,80	10,50
<b>III Réseaux Secs</b>									
25	Dépose soignée de massif existant	U	6,00	106,16	106,16	115,50	45,00	46,00	67,65
26	Pose de massifs préfa pour candélabre	U	14,00	93,91	93,91	165,00	180,00	160,00	125,10
27	Réalisation d'un massif coulé en place pour panneau d'information	U	1,00	406,70	406,70	715,00	250,00	720,00	215,95
28	Réalisation d'un massif coulé en place pour borne de recharge voiture élec	U	1,00	243,18	243,18	324,50	480,00	180,00	215,95
29	Réalisation de chambre coulée en place pour les bornes foraines	U	3,00	154,62	154,62	520,00	780,00	300,00	215,95
30	Fourniture et pose de fourreaux								
30a	- Ø 90	ML	613,00	21,13	21,13	24,75	21,00	17,70	16,05
30b	- Ø 63	ML	57,00	20,44	20,44	23,10	18,00	25,00	15,15
31	Fourniture et pose de regard 50x50	U	3,00	285,72	285,72	230,00	480,00	240,00	220,05
32	Fourniture et pose de grillage avertisseur	ML	670,00	0,36	0,36	0,20	1,00	0,07	0,25
<b>IV Mise à la côte</b>									
33	Mise à la côte avec fourniture								
33a	- tampon fonte Ø 800	U	6,00	124,85	124,85	132,00	320,00	290,00	220,05
33b	- regards divers (regards pour feu tricolore, bouche à clé, etc.)	U	7,00	78,65	78,65	104,50	230,00	140,00	135,70

<b>V Signalisation</b>									
<b>34</b>	<b>Signalisation horizontale</b>								
34a	- Bandes continues	ML	675,00	2,90	2,90	2,20	4,00	1,41	2,00
34b	- Signalisation complète place handicapée	U	3,00	350,00	350,00	440,00	180,00	280,00	650,00
34c	- Dalles podotactiles	ML	6,00	54,34	54,34	105,00	120,00	81,00	70,00
34d	- Clous de positionnement	U	3,00	36,09	36,09	27,50	80,00	33,00	37,15
34e	- Flèche directionnelle droite	U	18,00	22,00	22,00	33,00	90,00	20,00	50,00
<b>35</b>	<b>Signalisation verticale</b>								
35a	- Potelets PMR	U	6,00	100,53	100,53	165,00	180,00	100,00	120,00
35b	- Dépose de borne en pierre	U	3,00	106,16	106,16	82,50	75,00	100,00	50,00
35c	- Potelets anti-stationnement amovible à clé	U	21,00	212,66	212,66	285,00	230,00	190,00	150,00
35d	- Epingle de protection	U	9,00	112,57	112,57	275,00	180,00	140,00	180,80
35e	- Etrier de protection	U	1,00	132,19	132,19	275,00	250,00	160,00	250,00
				188 760,56 €	182 263,16 €	215 625,17 €	228 576,30 €	203 831,17 €	268 383,62 €
				37 752,11 €	36 452,63 €	43 125,03 €	45 715,26 €	40 766,23 €	53 676,72 €
				226 512,67 €	218 715,79 €	258 750,20 €	274 291,56 €	244 597,40 €	322 060,34 €



Hôtel de Ville  
Place de la République  
18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER  
Téléphone : 02 48 23 50 00 / Télécopie : 02 48 55 60 32

# PLACE DE LA REPUBLIQUE REFECTION ET EMBELLISSEMENT

TRAVAUX de VRD

---

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
PROCEDURE ADAPTEE

---

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

**COMPARATIF**  
TRANCHE CONDITIONNELLE

n°	Désignation	Unité	Quantité	AXIROUTE BASE	AXIROUTE VARIANTE	TPB DU CENTRE	ROCHETTE	EUROVIA	GBC
<b>I</b>	<b>Voirie</b>								
01	Constat des lieux	F	1,00	196,00	196,00	825,00	420,00	500,00	350,00
02	Installation et repliement de chantier	F	1,00	681,10	681,10	1650,00	1800,00	1230,00	4750,55
03	Signalisation de chantier	F	1,00	355,25	355,25	1100,00	720,00	250,00	1453,75
04	Abattage et dessouchage d'arbres y compris remblaiement en grave compactée	U	7,00	146,69	146,69	115,50	180,00	310,00	67,20
05	Dépose d'entourage d'arbre	U	2,00	63,70	63,70	82,50	25,00	31,00	10,85
06	Dessouchage des platanes en bordure de RN 151	U	3,00	97,70	97,70	160,00	280,00	920,00	1200,00
07	Dépose de bordure de trottoir ou de caniveaux	ML	164,10	7,52	7,52	4,95	8,00	7,30	4,35
08	Sciage de la chaussée existante	ML	78,50	1,46	1,46	4,95	1,00	3,16	4,55
09	Démolition de revêtement en enrobé	M²	1 962,00	1,11	1,11	1,75	2,00	2,57	2,60
10	Terrassement sur 42 cm d'épaisseur	M²	1 962,00	3,43	3,43	2,80	2,00	3,90	8,50
11	Géotextile	M²	1 962,00	0,95	0,95	1,10	1,20	0,90	0,90
12	Fourniture et mise en œuvre de grave calcaire 0/31,5 sur 30cm d'épaisseur	M²	1 962,00	8,04	8,04	4,70	7,00	4,62	7,65
13	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume sur 8cm	M²	1 962,00	8,96	8,96	12,00	9,00	3,00	18,15
14	Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage	M²	1 962,00	0,30	0,30	0,30	1,00	0,54	1,00

15	Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 sur 6cm d'épaisseur	M²	1 500,00	8,16	8,16	10,25	9,00	8,30	12,95
16	Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé	M²	462,00	28,87	28,87	35,20	35,00	34,00	36,70
17	Fourniture et pose de bordures et de caniveaux								
17a	- Bordures A2	ML	68,60	17,89	17,89	18,25	23,00	19,80	24,85
17b	- Bordures T2	ML	45,50	18,51	18,51	18,70	25,00	19,90	25,20
17c	- Plus value pour Bordures T2 surbaissées	ML	12,00	6,20	6,20	18,70	2,00	10,00	8,15
17d	- Bordures P1	ML	50,00	15,00	15,00	17,05	21,00	16,70	17,55
17e	- Caniveaux CS2	ML	114,10	18,66	18,66	18,50	24,00	18,90	21,70
17f	- Bordures en pierre naturelle	ML	21,50	47,81	36,80	25,30	58,00	57,00	26,35
<b>II Eaux Pluviales</b>									
18	Démolition de bouche avaloir	U	6,00	58,07	58,07	137,50	75,00	85,00	48,60
19	Construction de bouche avaloir	U	6,00	436,72	436,72	315,00	720,00	540,00	332,75
20	Fourniture et mise en place d'une grille avaloir 550 x 550 en remplacement	U	1,00	136,40	136,40	36,30	520,00	450,00	353,20
<b>IV Mise à la côte</b>									
21	Mise à la côte avec fourniture								
21a	- tampon fonte Ø 800	U	3,00	124,85	124,85	132,00	320,00	290,00	220,05

21b	- regards divers (regard pour feu tricolore, bouche à clé, etc.)	U	2,00	78,65	78,65	104,50	230,00	290,00	135,70
<b>22</b>	<b>Mise à la côte sans fourniture</b>								
22a	- Chambre de tirage Telecom	U	1,00	124,85	124,85	137,50	120,00	140,00	350,00
22b	- regards divers (regard pour feu tricolore, bouche à clé, etc.)	U	3,00	78,65	78,65	104,50	80,00	52,00	280,00
<b>V</b>	<b>Signalisation</b>								
<b>23</b>	<b>Signalisation horizontale</b>								
23a	- Bandes continues	ML	183,00	2,90	2,90	2,20	4,00	1,41	2,00
23b	- Signalisation complète place handicapée	U	1,00	350,00	350,00	440,00	180,00	280,00	650,00
23c	- Dalles podotactiles	ML	12,00	54,34	54,34	105,00	120,00	81,00	70,00
23d	- Ligne d'effet de feux	ML	3,50	2,90	2,90	3,30	25,00	1,41	80,00
23e	- Bande cédez le passage	ML	7,50	11,00	11,00	11,00	25,00	9,90	75,00
23f	- Lettrage "ARRET"	U	1,00	75,00	75,00	88,00	78,00	75,00	80,00
23g	- Passage piéton	ML	21,00	11,00	11,00	11,00	25,00	9,90	22,00
<b>24</b>	<b>Signalisation verticale</b>								
24a	- Dépose de Potelet divers (bois, acier, etc.)	U	3,00	87,99	87,99	60,50	25,00	10,10	50,00
24b	- Dépose de Potelet PMR	U	2,00	88,01	88,01	60,50	25,00	12,60	50,00
24c	- Pose de Potelet PMR	U	2,00	33,89	33,89	110,00	75,00	60,00	50,00
24d	- Fourniture et pose de Potelet PMR	U	4,00	100,54	100,54	165,00	180,00	100,00	150,00

24e	- Epingle de protection	U	3,00	112,58	112,58	275,00	180,00	390,00	250,00
				87 548,01 €	87 311,30 €	96 471,02 €	99 317,40 €	83 210,19 €	140 795,87 €
				17 509,60 €	17 462,26 €	19 294,20 €	19 863,48 €	16 642,04 €	28 159,17 €
				105 057,61 €	104 773,56 €	115 765,22 €	119 180,88 €	99 852,22 €	168 955,04 €

# JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

VOIRIE URBAINE - Fourniture et mise en œuvre d'enrobés

Année 2016

## I - CRITERE TECHNIQUE Ct

	1	2	3	4
	COLAS CENTRE OUEST	AXIROUTE	ROCHETTE	EUROVIA
Moyens affectés à l'opération	2	2	1	2
Mode opératoire de l'entreprise	2	2	2	2
Indication techniques sur les produits que l'entreprise prévoit de mettre en œuvre	0,5	1,5	1,5	1,5
Prise en compte des riverains	2	2	2	2
Propreté du Chantier	2	2	2	2
<b>Ct</b>	8,5	9,5	8,5	9,5

## II - CRITERE PRIX Cp

	COLAS CENTRE OUEST	AXIROUTE	ROCHETTE	EUROVIA
Prix TTC selon DE	50 933,74 €	45 891,23 €	66 218,40 €	58 360,37 €
Prix n° 9b (Bordures T2)	24,19 €	23,05 €	25,00 €	19,20 €
Prix n° 28a (BBSG 0/10 <100T)	73,62 €	50,95 €	120,00 €	82,00 €
Prix n° 31a (BB trottoir 0/6 <100T)	109,88 €	53,10 €	140,00 €	88,00 €
<b>Cp</b>	8,90	10,00	5,57	7,28

Rappel :

$Cp = 10 - ( ( 10 * ( offre - offre\ la\ moins\ disante ) ) ) / ( offre\ la\ moins\ disante )$

### III - CRITERE ENVIRONNEMENTAUX Ce

	COLAS CENTRE OUEST	AXIROUTE	ROCHETTE	EUROVIA
Dispositions en matière d'élimination des déchets	2	2	2	2
Utilisation de véhicules propres	2	2	0	2
Recours à des matériaux recyclés et/ou respectueux de l'environnement	2	2	0	2
Optimisation des déplacements pour travaux ou approvisionnement des chantiers	1	1	0	1
Note explicative sur les dispositions qui seront utilisées sur ce chantier	2	2	2	2
<b>Ce</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

**IV - NOTE GLOBALE DES CANDIDATS**

	COLAS CENTRE OUEST	AXIROUTE	ROCHETTE	EUROVIA
Ct	8,50	9,50	8,50	9,50
Cp	8,90	10,00	5,57	7,28
Ce	9,00	9,00	4,00	9,00
Note globale	8,71	9,65	6,88	8,56

Rappel :

$$\text{Note globale} = ( \text{Ct} * 0,5 ) + ( \text{Cp} * 0,4 ) + ( \text{Ce} * 0,1 )$$